



Spécialiste en énergie act

Devenez un spécialiste en énergie act, proposez des services supplémentaires à vos clients et aidez votre entreprise à accroître ses revenus

Tâches

Le spécialiste en énergie act conclut avec les entreprises des conventions d'objectifs destinées à accroître l'efficacité énergétique et les accompagne tout au long de leur cycle de vie jusqu'en 2020 au moins. Les tâches requises à cet effet sont les suivantes:

- Visite de l'entreprise et réalisation d'une analyse énergétique
- Élaboration de mesures d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, y compris calcul des économies réalisées (kWh, CO₂, CHF)
- Évaluation des coûts d'investissement et réduction des frais d'exploitation
- Définition d'objectifs d'économies pour les conventions et les propositions d'objectifs
- Suivi de la mise en œuvre des mesures

Exigences

Expérience

- Au moins 2 ans d'expérience dans le conseil énergétique pour les entreprises industrielles et commerciales
- Deux projets de référence dans le conseil énergétique aux entreprises industrielles et commerciales réalisés personnellement, y compris accompagnement de la mise en œuvre de qualité suffisante
- Compétences sociales élevées et expérience dans les relations clientèle
- Volonté de formation continue ou d'élargissement et d'approfondissement des compétences propres

Savoir-faire technologique

- Chauffage, ventilation, technique de réfrigération
- Pompes
- Air comprimé (production et distribution)
- Entraînements électriques
- Éclairage
- Enveloppes de bâtiments
- Utilisation des rejets thermiques et des énergies renouvelables

Savoir-faire en matière de processus

- Connaissance des processus de production relevant de branches spécifiques

Formation

Solide formation technique de base p. ex. HES/EPF, ing. des machines, ing. électrique ou ing. CVC., idéalement avec formations complémentaires: études post-grade ou CAS en efficacité énergétique, CAS en optimisation de l'exploitation, etc.

Produits et taxes

Nos spécialistes en énergie reçoivent en échange de leurs prestations une part importante des taxes payées par les clients. Ils peuvent facturer individuellement à ces derniers les mandats supplémentaires, p. ex. dans le cadre de la mise en œuvre technique. L'accréditation implique le versement d'un émolument unique et d'une contribution de licence annuelle.

Vos avantages

- Vous élargissez votre offre de services et profitez de mandats supplémentaires
- Vous avez la possibilité de proposer à vos clients un paquet complet, y compris convention d'objectifs et remboursement, pour l'application de la législation sur l'énergie et le CO₂
- Vous pouvez générer des mandats d'exécution et de planification supplémentaires en soutenant vos clients dans la mise en œuvre des mesures convenues
- Vous pouvez utiliser des outils complets aux fins d'élaboration des conventions d'objectifs, y compris des services de recouvrement
- Vous êtes soutenu(e) par un réseau d'envergure nationale et par une marque phare dans la prospection de clientèle
- Vous profitez d'une offre de formation continue vaste et avantageuse dans les domaines de la législation sur l'énergie et le CO₂, les technologies d'économies d'énergie et les outils de services d'act
- Vous bénéficiez d'un savoir-faire pratique précieux avec des formations sur site ainsi que via l'échange d'expériences au sein du réseau d'experts act

Processus d'accréditation

1. Vous remettez vos documents d'accréditation
2. Notre examen d'agrément vérifie vos connaissances en lien avec la documentation soumise au cours d'un entretien personnel
3. Vous participez à une journée d'introduction
4. Vous réalisez deux analyses d'entreprises sous la direction d'un spécialiste en énergie act
5. Vous bénéficiez de l'accès au système des outils act
6. Pour conserver l'accréditation, vous participez régulièrement à des échanges d'expériences avec d'autres spécialistes en énergie act ainsi qu'aux formations continues act

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur act, sur nos offres et sur vos tâches en tant que spécialiste en énergie figurent dans la brochure «Efficacité énergétique – de la part des pros», consultable sur notre site Web.

Contact

act Agence Cleantech Suisse
Mühlegasse 29, 8001 Zurich
Tel.: 058 750 05 03
info@act-suisse.ch
www.act-suisse.ch